



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL 2024

SITUATION
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



INTRODUCTION

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, soumet les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. La nature des obligations issues de cette loi est précisée par le décret du 17 juin 2011 puis par la circulaire du 3 août 2011.

Ce rapport s'appuie sur les 5 finalités du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
3. Epanouissement de tous les êtres humains,
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport porte sur la situation de la Communauté de la Riviera française pour l'année 2024.

Il prend en compte :

- ***Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.***
- ***Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes.***
- ***L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions conduites au titre des politiques publiques et des activités internes.***

L'objectif général de ce rapport est de donner davantage de lisibilité à l'action intercommunale en matière de développement durable.

Stratégie et actions de la collectivité en matière de développement durable

1- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Durant cette année 2024, la Communauté de la Riviera française a **poursuivi le travail d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Ce document obligatoire pour les EPCI de plus de 20.000 habitants vise 2 objectifs principaux : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) émis sur le territoire et adapter celui-ci aux effets du changement climatique.

Co-construit avec les acteurs du territoire, ce document est en cours de finalisation et sera soumis aux avis légaux et à la consultation publique dans le courant de l'année 2025.

Élaboration de la stratégie du Plan Climat :

À la fin de l'année 2022, des réunions et ateliers entre les différents services de la Communauté de la Riviera française, comme avec les élus du territoire avaient permis d'échanger sur les projets et les missions menés par l'intercommunalité. Cette étape a marqué les prémices à l'élaboration de la stratégie sur l'avenir du territoire dans différents domaines : la mobilité, le logement, l'indépendance énergétique, ...

Au terme du diagnostic, l'année 2023 a été dédiée au travail de définition des axes stratégiques, au regard des objectifs quantifiés à l'horizon 2030 et 2050 (année référente dite de neutralité carbone), qui peuvent se synthétiser comme suit :

4 Axes	N°	17 orientations opérationnelles
1/ Préserver la population face aux risques sanitaires et naturels	1	Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de gaz dues en partie aux transports.
	2	Garantir la ressource en eau et optimiser son usage.
	3	Protéger la population et les infrastructures contre les risques naturels.
2/ Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française	4	Réduire la consommation d'énergie des bâtiments.
	5	Favoriser la production d'Energies Renouvelables (EnR).
	6	Lutter contre les îlots de chaleur.
	7	Préserver la biodiversité et les écosystèmes.
	8	Préserver les espaces naturels et les zones agricoles.
3/ Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française	9	Développer une économie durable, notamment touristique sur l'ensemble du territoire.
	10	Favoriser les circuits courts.
	11	Utiliser le bâti ancien pour créer de nouvelles activités.
	12	Recycler et limiter la production de déchets.
	13	Favoriser une agriculture adaptée et volontariste, sur des parcelles identifiées
4/ Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué	14	Agir avec les territoires voisins et les acteurs du territoire
	15	Créer des partenariats avec l'Italie.
	16	Informers les habitants et être à l'écoute de leurs initiatives.
	17	Eduquer les enfants

Quelques objectifs chiffrés de la stratégie :

Par rapport à l'année de référence 2012, les consommations d'énergie finale sur la Communauté de la Riviera française devront être réduites de 15 % en 2030 et de 30 % en 2050. La production totale d'énergies renouvelables à atteindre pour 2030 est de 282,9 GWh.

À l'horizon 2050, le territoire de la Riviera française aura réduit de 75 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES). D'autres objectifs chiffrés ont été fixés en termes de réduction d'émissions de polluants atmosphériques (PM 2,5, PM 10, Nox, COVNM, NH3, SO2).

Elaboration du plan d'actions :

Sur les bases du travail d'élaboration de la stratégie, **des ateliers de réflexion pour l'élaboration du plan d'actions sont intervenus, réunissant les chefs de services de la Communauté de la Riviera française, les élus, les membres du Conseil de développement et partenaires**, autour de divers thématiques : logement, mobilité, espaces naturels, zones agricoles et biodiversité, énergies renouvelables, adaptation-eau, consommation responsable, adaptation-îlots et risques, tous ensemble.

Les propositions d'actions ont été soumises à concertation via une mise en ligne sur internet pendant plus d'un mois permettant à toute personne, citoyen ou association, de pouvoir s'exprimer s'il n'avait pas pu participer aux ateliers.



Réunion de présentation des Axes & Orientations

À l'issue, un plan d'actions plus précis ainsi que l'armature d'une fiche actions ont été présentés aux membres de la Commission Développement Durable, au Conseil de développement de la Communauté de la Riviera française, aux techniciens des services et aux divers partenaires, comme au bureau communautaire, avant d'être validé en séance du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023.

Suspendue un temps courant 2024 en raison du départ du Chargé de Mission, **la déclinaison opérationnelle des fiches-actions, avec création d'indicateurs pertinents de suivi, a repris au 4ème trimestre 2024, en considération également de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES).**

De nombreuses actions très concrètes menées sur le territoire par les services ont déjà été identifiées, notamment en matière de :

- **Transports** : la réalisation d'un Pôle d'Échanges Multimodale à Menton et la construction d'un parking souterrain dédié à intermodalité sous le parvis de la gare SNCF, une aide à l'acquisition de VAE, ...
- **Déchets** : la mise en place de nouveaux sites de compostage, le développement des Donneries
- **Énergies renouvelables** : la détermination de zones d'accélération des EnR
- **Tourisme durable** : le développement du cyclotourisme, le réaménagement du site de Casterino en station verte « 4 saisons », l'accompagnement des entreprises dans la certification environnementale de leurs établissements

Concertation & communication :

Le site internet dédié au Plan Climat est opérationnel depuis l'été 2023 à l'adresse : <https://www.planclimat-riviera-paillons.com>. Sa visée est d'informer le grand public sur le Plan Climat et son état d'avancement, de sensibiliser aux enjeux du changement climatique, et de pérenniser l'animation à travers d'actualité, de sondages et autres actions de communication.

Partenariats et données :

Le suivi et la participation aux travaux des différents partenaires se poursuit afin de pouvoir compléter l'action territoriale. Il s'agit notamment du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) et le Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes (PPA 06), le portail des collectivités avec ENEDIS, GRDF....

Des financements complémentaires pour le suivi des actions du Plan Climat :

Contrat d'Objectif Territorial (COT) : Forte des actions déjà menées en faveur de la transition écologique, la **Communauté de la Riviera française a choisi, par délibération du 28 février 2024, de consolider son engagement en ce sens par la conclusion d'un partenariat sur le long terme** avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) sous forme d'un Contrat d'objectif territorial (COT).

Cet ambitieux dispositif s'échelonne sur 4 ans et engage plus largement tous les services de la Communauté de la Riviera française dans l'évaluation et l'audit de l'action territoriale en matière de transition écologique. Ce dispositif a pour but d'accélérer les changements de pratiques internes pour réduire son impact environnemental et pérenniser son action territoriale en ce sens. **Sur la base des résultats de l'audit, des objectifs de performance seront définis pour accroître le niveau d'engagement dans la transition écologique du territoire de la Riviera française.**

Pour mener à bien ces missions, l'ensemble des services ont été sollicités depuis le 3ème trimestre 2024 en vue de répondre aux questions des référentiels « Air-Energie-Climat » et « Economie Circulaire » imposés par l'audit du COT. A l'issue, les objectifs de performance fixés dans le cadre du COT seront validés.

Cette démarche ambitieuse vise à engager l'ensemble de la collectivité et de ses services dans le dispositif national Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE).

2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La Communauté de la Riviera française gère **6 sites Natura 2000, dont 5 terrestres et 1 marin.**

Sites Natura 2000 terrestres

En 2024, l'animation des 5 sites Natura 2000 s'est poursuivie. Ces sites sont les suivants :

- Mont Chajol,
- Marguareis - La Brigue, Fontan – Saorge,
- La Bendola,
- Sites à chauve-souris de Breil-sur-Roya,
- Vallée du Careï-Collines de Castillon.

De nombreuses actions ont été réalisées en 2024. Elles sont financées à 100% par les aides publiques : 47% par l'Etat et 53% par l'Union Européenne.

Le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEc) de la Riviera française**. Il a été validé par la Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAFF) sur la période 2023-2027. Les mesures contractualisables répondent à l'enjeu biodiversité par le maintien des pâturages et l'augmentation de la surface herbeuse. L'augmentation de la surface en herbe se fait par de l'ouverture de milieux (débroussaillage).

En 2024, plusieurs contrats ont été mis en œuvre et 3 ont été poursuivis dans le cadre de la préservation des pelouses à orchidées sur la commune de Saorge. Des suivis de l'évolution de ces pelouses ont été réalisés par la chargée de mission Natura 2000 afin de surveiller l'évolution de ces pelouses.

Suivis scientifiques et techniques :

- Suivi des travaux de réfection du gîte de reproduction d'importance nationale majeur sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » dans l'édifice de Notre Dame du Mont.
- Suivis des populations de chiroptères sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya », au total 171 Grands Rhinolophe, 787 Murins à oreilles échancrées, 8 Rhinolophes Euryale ont été identifiés. Des comptages en dehors des sites N2000 ont également été réalisés durant l'été 2024.

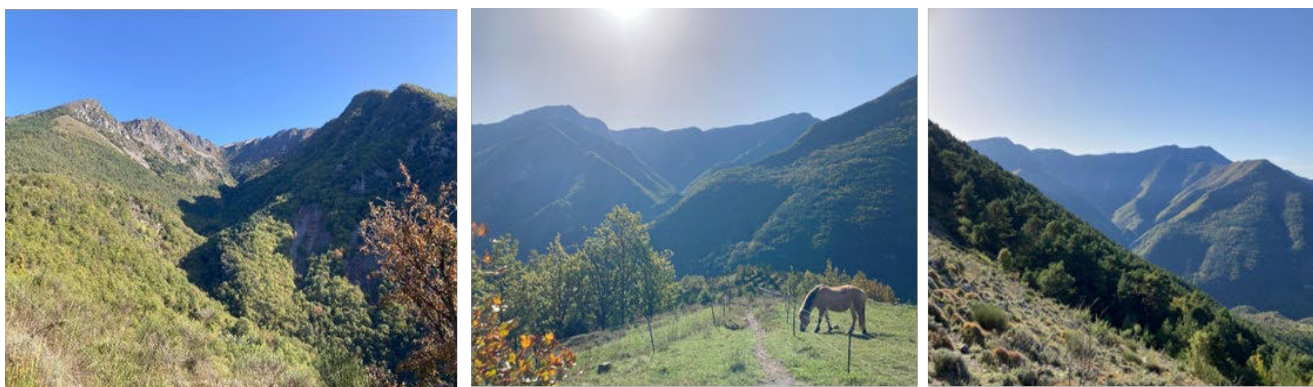


Suivis des chauves-souris & des orchidées sauvages

- Suivis des populations de la Nivéole de Nice et de la Gentiane de Ligurie sur le site « Vallée du Careï-collines de Castillon ».
- Suivis Piscicoles sur la Roya, la Bévéra et les affluents sur les sites « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » et « Vallée du Careï-collines de Castillon ».
- Suivis scientifiques et des plans d’actions régionaux, nationaux et européens sur le site « Vallée du Careï-collines de Castillon ».
- Suivi de la population de la loutre, inscrite aux Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore qui nécessite une attention particulière sur les sites « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » et « Vallée du Careï-collines de Castillon ».
- Suivis scientifiques et techniques de gestion des Espèces végétales exotiques et envahissantes sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya ».

Information, communication, gestion administrative et financière de l’animation de la gouvernance des sites :

La convention d'animation 2024-2026 pour les 2 sites Natura 2000 « La Bendola » et « Marguareïs-La Brigue-Fontan-Saorge » ont été renouvelées. Cette convention, d'une durée de 3 ans, encadre l'animation mise en place sur les sites et contribue à leur préservation tout en assurant leur protection. L'animation bénéficie d'une subvention de l'Union européenne, via le FEADER, à hauteur de 80 %, soit 115 575,44 €, et d'une participation de 20 % de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 28 893,86 €.



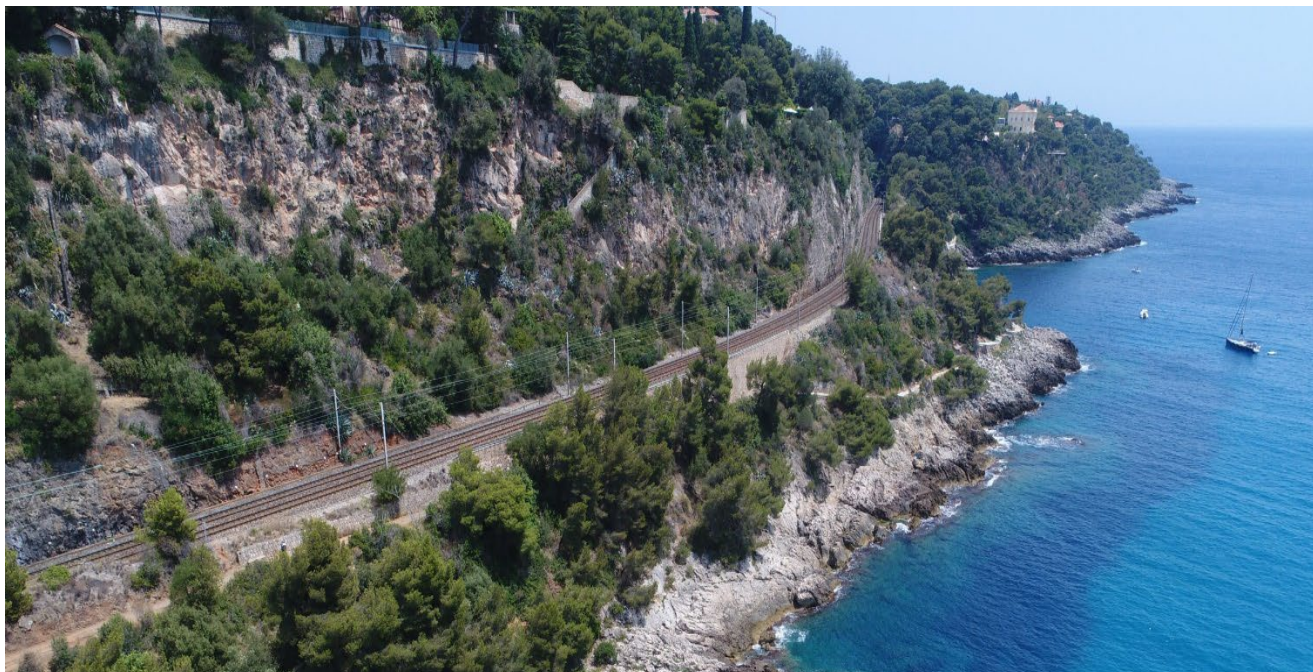
Évaluation des incidences :

L'évaluation d'incidences Natura 2000 constitue un outil de prévention visant à garantir l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines au sein des sites Natura 2000. Cette année, 4 avis et recommandations ont été émis concernant des travaux d'aménagement sur des sites : le remplacement d'une passerelle, la réfection de murs de soutènement, la création d'une aire de bivouac et d'une serre agricole.

Site Natura 2000 marin du Cap Martin

L'année 2024 a été la **première année d'animation du site en co-portage avec le SMIAGE Maralpin**. Elle a été marquée par des avancées significatives dans le domaine de la gestion durable du littoral et la préservation de la biodiversité marine.

Les études initiées en 2023 ont permis de réaliser **un suivi approfondi des herbiers de posidonie et de cymodocées**, éléments clés pour la santé écologique du site. Ces herbiers jouent un rôle crucial dans la biodiversité marine, agissant comme habitats pour de nombreuses espèces et assurant la régulation des écosystèmes marins. Cette action a permis de renforcer les connaissances scientifiques sur ces milieux et d'identifier les zones les plus sensibles à préserver.



Un autre temps fort de l'année a été **la réponse favorable à l'appel à projet Interreg Marittimo 2021-2027 CAP'M déposé en 2023**, et qui a conduit au lancement officiel du projet en mars 2024. Ce projet de coopération transfrontalière vise à établir une gestion concertée et durable des sites du Cap Martin et du Capo Mortola en Italie. À terme, ce travail pourrait conduire à la création d'une aire marine protégée transfrontalière, un atout majeur pour la protection des écosystèmes marins partagés entre la France et l'Italie.

En parallèle, **la labellisation de l'Aire Marine Educative a été obtenue par la classe de 6ème SEGPA du collège Guillaume Vento, en partenariat avec la Communauté de la Riviera française, référente pour ce projet**. Ce label qui vise à impliquer activement les jeunes dans la gestion et la préservation de la biodiversité marine, a fait participer les élèves à un projet éducatif innovant, leur offrant une immersion directe dans la protection de leur environnement marin local.

Grâce à des actions concrètes menées en classe et des sorties sur le terrain, ils ont acquis des connaissances précieuses et se sont engagés de manière responsable et citoyenne. Cette initiative a contribué non seulement à la sensibilisation des jeunes générations à la richesse des écosystèmes marins, mais également à l'instauration de pratiques durables au sein de l'établissement scolaire.

Tout au long de l'année, les actions de sensibilisation menées les années précédentes ont été enrichies. **La saison estivale 2024 a été particulièrement dynamique**, avec une série d'événements, tels que des sorties en mer commentées et des stands d'animation pour sensibiliser le public à la biodiversité marine. Ces actions visent à renforcer la prise de conscience collective sur l'importance de la préservation des écosystèmes marins et à encourager des comportements plus respectueux de l'environnement.



L'événement marquant de l'année a été la **5e édition des Journées de la Mer, les 20, 21 et 22 septembre 2024**. Ces 3 journées ont rencontré un vif succès, attirant au total près de 3 500 participants. La première journée a été dédiée aux élèves des écoles du territoire afin que les jeunes générations aient l'opportunité de découvrir la richesse de la biodiversité marine. Le week-end a été ponctué par de nombreuses animations, l'installation d'un village de stands sur l'esplanade des Sablettes à Menton, des balades en mer sur le littoral ou plus au large pour observer les mammifères marins en partenariat avec SOS Grand Bleu. Les participants ont également eu l'occasion de découvrir les fonds marins lors de randonnées subaquatiques.

Cette 5e édition a vu une forte participation de nouveaux partenaires, dont l'association Les Petits Débrouillards, et celle de la navigatrice Alexia Barrier, 4MyPlanet, pour une plus large offre d'activités à destination du grand public. **L'événement a ainsi renforcé son rôle de plateforme de sensibilisation et de rencontre entre différents acteurs de la préservation marine locale.**

L'année 2024 a été une année de consolidation et d'expansion pour les actions de préservation du littoral et de la biodiversité marine. Grâce à la coopération transfrontalière, la poursuite des suivis des herbiers marins et l'organisation d'événements de sensibilisation, des progrès notables ont été réalisés en matière préservation et de sensibilisation. **La mise en place de projets structurants et l'implication de nouveaux partenaires témoigne de l'engagement fort pour une gestion durable du littoral et de la protection des écosystèmes marins.**

3- Agriculture locale & durable

Le service Agriculture de la Communauté de la Riviera française a pour mission de redynamiser les filières agricoles locales : agrumes, olives, châtaignes, ainsi que la pratique du maraîchage et de l'élevage afin de favoriser l'installation d'agriculteurs et de développer des projets agricoles en lien avec les communes du territoire.

Tout au long de l'année 2024, de nombreux projets et actions ont été poursuivis ou entrepris pour redynamiser l'agriculture locale. La préservation et la valorisation du foncier agricole est un des enjeux du territoire pour maintenir une agriculture vivante et diversifiée. Il est primordial d'accompagner les communes dans cette démarche et de faciliter l'accès aux terres agricoles pour les agriculteurs. **En 2024, de nombreuses actions ont été entreprises sur le foncier agricole pour redynamiser l'agriculture locale.**

Le 11 juin 2024, l'Espace Test Agricole de la Communauté de la Riviera française a été lancé avec les partenaires locaux du dispositif. Destiné à faciliter l'installation d'agriculteurs et leur pérennisation, cet Espace Test Agricole à l'échelle du territoire permet à des porteurs de projet (pour la plupart non issus du milieu agricole) d'expérimenter une activité agricole dans un contexte sécurisant. En proposant un cadre juridique approprié, un conseil personnalisé et des moyens de production, cet Espace Test Agricole est venu compléter la gamme des outils d'accompagnement à l'installation déjà existant.

Cette année, un premier porteur de projet a été accompagné par l'ensemble des partenaires pour tester son projet agricole sur la commune de Saorge. Cet accompagnement personnalisé sera maintenu sur une durée de 3 ans maximum. En parallèle, un travail d'identification et de sélection de terrains agricoles communaux a été engagé pour l'accueil d'autres porteurs de projets.

Le comité de sélection « Avenir des Vallées » de la Mission Interministérielle de Reconstruction des Vallées (MIRV) a validé un soutien financier au projet de remise en état de parcelles agricoles et de re-végétalisation de berges dans la Vallée de la Roya. Au total, 12 sites à restaurer ou à réhabiliter ont été identifiés dans la vallée. Les objectifs du projet sont de réhabiliter les écosystèmes patrimoniaux agroforestiers d'oliveraies et de châtaigneraies cultivés en terrasses. A termes, cela permettra d'y installer des agriculteurs et de restaurer les berges dégradées en génie végétal. Ce projet débutera dès 2025 pour une durée de 2 ans.

Depuis plusieurs années maintenant, des ateliers de restauration de murs en pierre sèche sont organisés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de la Riviera française en collaboration avec le Service Natura 2000 et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Alpes-Maritimes (CAUE). **En 2024, une dizaine d'ateliers ont été organisés avec près de 10 à 15 participants à chaque fois.** Animés par des artisans muraillers du territoire, ces ateliers, proposés sous forme de chantiers, étaient gratuits et ont offert aux participants une initiation et/ou un perfectionnement aux techniques de construction d'antan. Cette initiative sera renouvelée en 2025.



En 2024, la Communauté de la Riviera française a également mis en place un fonds de concours agricole spécifique pour accompagner les communes de son territoire dans la réhabilitation de parcelles communales, l'acquisition de nouvelles parcelles agricoles et la restauration du patrimoine rural. Le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'attribution de ce fonds de concours agricole pour l'ensemble des communes en avril 2024.

4- Qualité de vie et épanouissement de tous les êtres humains

En 2024, la Communauté de la Riviera française a maintenu ses actions engagées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés. Afin de respecter ses obligations issues de la loi AGEC (Agir contre le Gaspillage pour une Economie Circulaire) de 2020, dédiées au tri à la source des biodéchets, **la Communauté de la Riviera française a continué à mettre à disposition des usagers différentes solutions pour valoriser leurs biodéchets :**

- Des composteurs individuels d'un volume de 400 ou 600 litres à tarif aidé (10 ou 15€),
- Une aide financière pour l'achat d'un lombricomposteur (50% du montant d'achat plafonné à 50€),
- Une aide financière pour l'achat de composteurs en pied d'immeuble dans les copropriétés jusqu'à 20 logements (50% du montant plafonné à 85€)
- Des sites de compostage partagé installés sur le domaine public.

En décembre 2024, 27 sites de compostage partagé étaient répartis sur 11 communes de la Communauté de la Riviera française.



Le 15 juin 2024, la Donnerie-Bricolerie de Beausoleil a été inaugurée. Situé en plein centre-ville, cet espace complète les 7 Donneries déjà en service dans les déchèteries communautaires. Conçu comme un lieu dédié au réemploi, la Donnerie-Bricolerie de Beausoleil a été pensée pour accueillir des ateliers de réparation d'objets. Depuis le mois de septembre, elle propose également des ateliers « de la récupération » chaque semaine sur le thème. Au total, 3 300 visites qui ont été enregistrées sur site.

L'année 2024 a également été marquée par **l'accompagnement de nouveaux publics à la prévention des déchets.** Les hébergeurs touristiques volontaires ont pu bénéficier d'un kit de tri constitué d'une affichette sur des consignes de tri et d'une dotation en sacs de pré-collecte en papier kraft, à raison d'un sac par semaine, afin de renseigner et équiper les vacanciers sur le trier des emballages durant leur séjour.

Les restaurateurs engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ont pu recevoir différents supports de communication destinés à leur personnel, leurs clients ainsi qu'aux enfants : l'objectif est d'encourager le « Gourmet Bag » destiné à emporter les restes repas non consommés.

5- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Différents dispositifs ayant trait à la **Politique de la Ville** sont mis en œuvre par les services de la Communauté de la Riviera française. Ils concernent le développement urbain, le développement local, l'insertion économique et sociale et la prévention de la délinquance. Ces politiques sont mises en place et développées par l'intermédiaire de :

- La Maison de la Formation,
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Intercommunal,
- La Mission Locale de la Riviera française,
- La Maison du Service Public,
- La Maison de la Justice et du Droit.

6- Dynamiques de développement, modes de production et de consommation responsables :

Rénovation de l'Habitat

La Communauté de la Riviera française s'est attachée à poursuivre les actions de son **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**. Ce dispositif, incitatif permet aux propriétaires bailleurs ou occupants, de bénéficier de subventions importantes (+ 15% en sus), pour rénover ou adapter leurs biens en résidence principale : **290 logements aidés dans leurs travaux sont prévus jusqu'en 2026**. L'accompagnement est gratuit pour les habitants et les copropriétés sur rendez-vous auprès d'URBANIS 04.93.83.83.75 et opahcarf@urbanis.fr

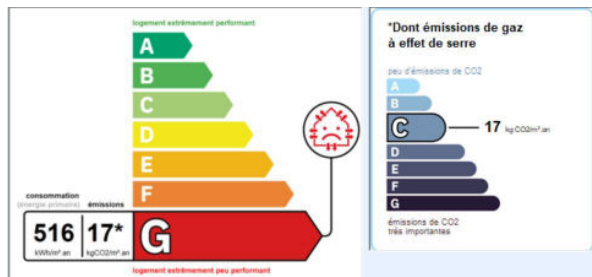


Ce programme partenarial, permet :

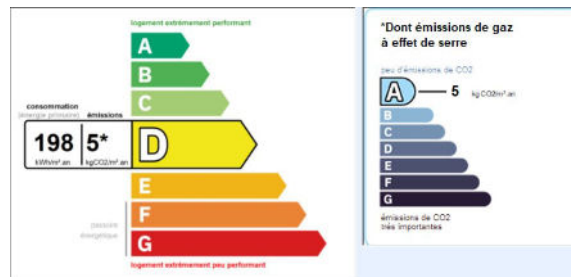
- la réhabilitation de logements indignes ou insalubres,
- le maintien de personnes âgées ou dépendantes dans leur logis,
- la location sociale et défiscalisée pour une durée de six ans.

L'OPAH déploie un large volet tourné vers ces actions d'économies d'énergie pour résorber l'habitat énergivore notamment celui qui ne peut plus être loué depuis l'adoption de la Loi Climat Résilience. Un exemple des six logements réhabilités : GAIN ENERGETIQUE > 60 %

Avant :



Après :



Les déperditions thermiques sont sources de perte financière et d'inconfort qui peuvent être lourds.

Le dispositif de la Communauté de la Riviera française s'inscrit ainsi dans la lutte contre ce gaspillage énergétique et permet d'investir dans des travaux conséquents, mais vertueux tels que : l'isolation par l'intérieur des murs - remplacement des menuiseries bois en simple vitrage par du double vitrage + reprise plomberie & électricité + pose chauffe-eau électrique thermodynamique + pose d'un poêle à granule.

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Document d'aménagement du territoire à l'horizon des 20 prochaines années, son élaboration a été relancée en septembre 2024 en partenariat avec un groupement d'experts piloté par le bureau d'études Atopia.

Qu'est-ce qu'un SCoT ? C'est un document d'urbanisme qui, à l'échelle des 15 communes de la Communauté de la Riviera française détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, des équipements, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des ressources, des paysages, de la biodiversité.

Ses prescriptions s'imposent aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), document opérationnel. Il est naturellement lié aux ambitions d'atténuation des effets du dérèglement climatique et d'adaptation de notre territoire à ses conséquences (canicules, sécheresses, îlots de chaleur, feux de forêt, tempêtes).

Afin d'éclairer les choix futurs, diverses rencontres ont eu lieu avec les acteurs du territoire durant toute l'année 2024, aussi bien avec les élus qu'avec le monde associatif et les institutionnels (services internes, Etat, chambres consulaires ...). Ces entretiens couplés avec l'analyse des différentes études, plan et programmes encore en cours vont permettre d'établir le diagnostic du territoire qui sera livré au 1^{er} semestre 2025. Cette première étape de la procédure doit servir à identifier les caractéristiques, les atouts mais aussi les défis et les contraintes auxquels est soumis le territoire.

Mobilité durable

La Communauté de la Riviera française a déployé un réseau de 36 bornes de recharges des véhicules électriques sur les 15 communes de son territoire depuis près de 5 ans.



Borne de recharge IRVE

La Communauté de la Riviera française a attribué des aides à l'achat pour les Vélos à Assistance Electrique, d'abord fixée à 150€ par vélo de 2019 à 2021, l'aide a été portée à 300€ depuis 2022. Au total, 1 287 aides ont été délivrées entre 2019 et 2024 pour un montant total de 287 850€, dont 212 en 2024.

Le réseau de transports publics de la Communauté de la Riviera française (réseau Zest) dispose depuis 2019 d'un **système d'information et de billettique qui permet de diminuer les impressions papier** de plans, fiches horaires et titres de transports (titres de transports, plans et fiches horaires dématérialisés sur application mobile, écrans d'information et QR Code sur les poteaux d'arrêt et abribus).

Coopération transfrontalière et gestion de l'eau

La Communauté de la Riviera française a poursuivi son engagement aux côtés des partenaires frontaliers pour une consommation raisonnée et durable des eaux de la Roya au travers du projet Concert-Eaux OPERA du programme Interreg Alcotra, dont elle a été le chef de file.

Ce projet, qui a réuni 7 structures françaises et italiennes locales impliquées dans la gestion et la surveillance du cours d'eau, a été plus que jamais novateur. Il a permis **notamment d'identifier de nouvelles ressources en eau souterraines et de définir des scénarios d'exploitation de la ressource** en eau grâce à une convention de recherche et développement entre le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et la Communauté de la Riviera française. **Le projet a bénéficié d'un budget de 2,4 millions d'euros, financé à 80% par le programme Alcotra.**

La Communauté de la Riviera française possède 32 sources, forages et prises d'eau disséminées sur l'ensemble de son territoire. Les sécheresses successives de 2022 et 2023 ont démontrées une certaine fragilité de certains

points. Afin de pallier les difficultés rencontrées, la **Communauté de la Riviera française** a engagée des forages sur les communes de La Turbie, et prochainement sur Castillon et Sainte-Agnès.



Forage réalisé sur la commune de La Turbie

Tout au long de l'année, la Communauté de la Riviera française a réalisé d'important travaux de renouvellement et de renforcement de réseau afin d'améliorer et de sécuriser l'alimentation en eau des usagers du territoire. **La procédure de renouvellement du contrat de Délégation du Service Public d'eau potable a couvert presque la totalité de l'année.** Il a été attribué pour une durée de 10 ans à l'entreprise Veolia Eau, sous l'égide de sa marque locale ORFEO. Le périmètre concerne désormais les communes de Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, la Turbie, Menton "haut service", Roquebrune Cap Martin et Ste Agnès. Une option permettra d'intégrer le contrat Menton « Bas Service » avec les installations de la Roya avant le 30 septembre 2029 en prolongeant sa durée de 5 ans. Le contrat comprend de nombreux investissements afin de répondre à nos enjeux climatiques de demain.

7- Politiques contractuelles en faveur du développement du tourisme durable

Le programme Espace Valléen

Lauréate de l'appel à candidatures pour la sélection des Espaces Valléens 2021-2027 depuis la fin 2021, la Communauté de la Riviera française, **dans le cadre de sa compétence « développement économique »** élargie à la promotion du tourisme, poursuit la transformation progressive de son modèle touristique en proposant, dans ses 11 communes de montagne, une offre touristique innovante, diversifiée en toute saison, dans une perspective de développement durable.

Le programme Espace Valléen est une initiative de l'Etat et des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur à laquelle la Communauté de la Riviera française a adhéré depuis 2015. Il apporte un soutien financier aux projets concourant à la diversification touristique du massif alpin.

La Communauté de la Riviera française, en qualité de structure porteuse de la stratégie Espace Valléen, **pilote et anime la mise en œuvre de cette stratégie en projets concrets pour le territoire**. Pour cela, la Communauté de la Riviera française mobilise une ressource interne chargée de l'ingénierie du plan stratégique. Interface entre les porteurs de projets et les financeurs du programme Espace Valléen, la Communauté de la Riviera française a accompagné l'émergence de plusieurs projets structurants pour le développement d'un tourisme vert et diversifié en 2024 :

- La création d'une maison de la pêche à Tende (porteur : commune de Tende).
- Le réaménagement du site de Casterino en station « 4 saisons »
- Un projet de coopération avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur pour la valorisation du patrimoine en pierres sèches (porteur : Communauté de la Riviera française).

Le programme Avenir Montagne Ingénierie

Le Programme Avenir Montagnes Ingénierie est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Espace Valléen. Il a pour objectif de faire évoluer les 11 communes de montagne identifiées dans la stratégie Espace Valléen en une destination touristique durable, diversifiée et résiliente. Sous la direction du chef de projet, la mission consiste à concevoir, mettre en œuvre et suivre les initiatives de développement en étroite collaboration avec les communautés locales, les acteurs institutionnels et les partenaires économiques.

La démarche transversale adoptée illustre l'engagement de la Communauté de la Riviera française en faveur du développement durable, favorisant ainsi la cohérence et l'efficacité des actions pour maximiser leur impact positif sur l'ensemble du territoire, notamment à la suite des conséquences de la tempête Alex. Pour la mise en œuvre des différents projets, la Communauté de la Riviera française est soutenue par l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Mission interministérielle à la Reconstruction des Vallées (MIRV).

Développement de la Filière VTT – Cyclotourisme :

Un diagnostic approfondi a été réalisé pour évaluer la filière VTT. Basé sur des entretiens, des données officielles et une collaboration étroite avec les acteurs locaux, cet état des lieux a servi de base à des actions concrètes.

Durant l'année 2024, plusieurs actions ont été entreprises, notamment la remise en état des sentiers identifiés afin de positionner la Communauté de la Riviera française comme une destination de premier choix pour le VTT et le cyclotourisme. Pour attirer une clientèle plus familiale, des boucles de cyclotourisme au départ des gares SNCF des 5 villages de la Roya a été créé.



Pratique du VTT sur la Riviera française

Plan Vélo de la Communauté de la Riviera française

Dans cette logique de **développement de l'utilisation du vélo** comme moyen de se déplacer, un plan vélo a été élaboré via le service Transport et Mobilité. Ce plan comprend des initiatives telles que des ateliers « Savoir-Rouler à Vélo » réalisé à la rentrée 2024 pour les élèves, de la location de VTT à assistance électrique et des événements grand-public qui seront réalisés en 2025

Identification des Besoins en Infrastructures Touristiques de la Vallée de la Roya

Une étude complète a été réalisée dans le cadre du Projet Avenir Montagnes Ingénierie pour **identifier les besoins en infrastructures touristiques de la vallée de la Roya**. Les 3 phases de l'étude, menées de juillet 2022 à février 2023, ont permis d'établir un programme de 13 actions visant à promouvoir le développement durable dans la région.

La 1^{ère} phase a consisté en un état des lieux exhaustif des infrastructures touristiques existantes. La 2^{ème} phase a approfondi la stratégie pour les infrastructures d'accueil, et la 3^{ème} a défini un programme concret. Les actions proposées incluent la diversification des hébergements, la valorisation des produits du terroir, le développement d'activités ludiques et la modernisation des structures touristiques. Ces actions, croisées aux opportunités du territoire, donneront lieu à des projets cohérents avec le besoin de développer un tourisme durable et écoresponsable.

Le programme européen de coopération transfrontalière entre les territoires alpins français et italiens : Interreg Alcotra

Déjà fortement impliquée dans le programme de coopération territoriale européenne Interreg Alcotra, notamment via sa participation aux Plans Intégrés Territoriaux – PITER, **la Communauté de la Riviera française a souhaité poursuivre son engagement dans ce programme qui constitue un levier important d'actions et de projets encourageant la transition vers un tourisme durable et inclusif**, en capacité de faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Après avoir répondu à l'**appel à projets « Nouveaux Défis » publié par le programme Interreg Alcotra en 2023**, la Communauté de la Riviera française a poursuivi son engagement en tant que partenaire de 2 projets répondant à l'objectif 4.6 du programme : « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale » :

- **Le projet VERMENAGNA-ROYA III**, piloté par la commune de Borgo San Dalmazzo (Italie), réunit 11 partenaires français et italiens. Il entend proposer une offre touristique unifiée des 2 vallées (Vermenagna et Roya) autour de la ligne Nice-Cuneo. Dans un contexte de relance post Alex, le projet prépare le territoire transfrontalier à une relance touristique durable, inclusive et s'adressant principalement aux familles notamment dans la perspective du centenaire de la ligne Cuneo-Vintimille-Nice en 2028.
- **Le projet RivierALP**, piloté par la commune de Limone Piemonte (Italie), réunit 9 partenaires français et italiens. Le projet se fixe pour objectif de créer une station verte connectant les différents itinéraires de randonnées cyclables et pédestres transfrontaliers afin de développer le tourisme vert et durable sur le territoire. La création de complexes « outdoor » de type pumptrack est en cours et la mise en valeur des itinéraires VTT « MTB Riviera »

Développement durable & fonctionnement interne de la collectivité

1- Sensibilisation des agents aux comportements responsables

Outre les moyens mis à disposition pour le tri des déchets de repas et de bureau, les agents de la Communauté de la Riviera française sont régulièrement encouragés à appliquer les éco-gestes de bureau :

- L'extinction des lumières et autres appareils électriques en quittant les bureaux
- L'optimisation des postes de travail pour bénéficier de la lumière naturelle
- L'utilisation raisonnée des impressions en favorisant l'impression sur du papier brouillon, en mode « 2 pages sur une » ou recto-verso. Les impressions et copies en couleur sont limitées
- L'utilisation raisonnable de la climatisation et du chauffage
- La sensibilisation à l'éco-conduite
- L'utilisation de vaisselle réutilisable (couverts, tasses, verres, etc.).

La prise en charge des abonnements de transports en commun pour les trajets domicile – travail à 75 %, en vue d'inciter les agents à ne pas utiliser leur véhicule a été maintenu en 2024.

2- Patrimoine et fonctionnement des services de la collectivité

Le siège de la Communauté de la Riviera française se trouve dans un immeuble datant de 2009. Pour limiter les consommations énergétiques, **le système de climatisation réversible a été remplacé. Il se coupe automatiquement chaque jour à 18h et une gestion automatisée permet d'éviter les surconsommations.**

En 2024, la Communauté de la Riviera française a confirmé **son engagement pour des modalités de fonctionnement des services généraux responsables :**

- Dans les commandes publiques, les labels environnementaux, les certifications, les actions ou process éco-responsables font désormais partie des critères d'analyse de nombreux marchés d'appels d'offres.
- Les procédures d'achat sont dématérialisées.
- La transmission des délibérations et documents budgétaires aux services de l'Etat est dématérialisée.
- Les délibérations sont consultées sur tablettes lors des séances, et non plus imprimées.
- Les notes de services sont transmises par voie électronique.
- Les documents personnels sont remis en main propre, et non plus par voie postale.
- Les objets promotionnels sont éco-sourcés sur leur provenance et les matériaux utilisés.

Conclusion

L'obligation pour la Communauté de la Riviera française de rédiger son rapport sur la situation en matière de développement durable lui donne **l'occasion de dresser un bilan annuel de ses actions et politiques en faveur des 5 finalités du développement durable.**

Au travers de ce douzième rapport, il se confirme la volonté de la collectivité de prendre en compte des critères écoresponsables dans l'exercice de ses compétences :

- Mobilité,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Habitat,
- Schéma de Cohérence Territoriale et protection de l'environnement.

Durant l'année 2024, la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité s'est intensifiée. La construction du SCOT et du PCAET, l'application du PLPDMA, la politique de reconstruction résiliente et vertueuse de la Vallée de La Roya, ainsi que d'une façon générale, l'ensemble des dispositifs et projets portés par la **Communauté de la Riviera française permettra encore d'optimiser cette prise en compte.**

